

ames et correction à ung chascun bon chrestien et catholique des abuz qui se commettent journallement au grand mécontentement de nostre bon Dieu doux et amyable, comme aussi de justice, qui doibt veiller et avoir l'heul tant jour que nuict pour noiger les blasphemateurs du nom de Nostre Dieu, de ses saincts et saintes, contre lesquels blasphemateurs sera desclairée l'admande de dix escuz, moytié à mon dict seigneur et l'aultre aulx paouvres et fabrique des esglises parrochialles des contrevenans et contre ung chascun d'iceulx. Semblablement vous considererez le port d'arbalests, harquebuz pour allez chasser qui est un deslict et un acte pony tant contre nostre Roy que contre vostre seigneur qui ont cy devant fait publier lettres, ordonnances, généralement par toute la France, chascun en ce qui touche et peut toucher son auctorité et grandeur, ausquels appartient telle vacation et non à vous aultres, par quoy vous garderez de y plus retourner à poyne de quatre escuz d'amande envers mon dict sieur et de confiscation des dictes armes, et à tenir prisons jusques à entier payement d'icelles amandes qui sont dès à présent contre ung chascun contrevenant desclairées. En tant que touche au saint jour de Dimenche et aultres festes solempnelles vous assisterez au divin service qui se fera doresnavant en vos esglises parrochialles, pour prier à mains jointes nostre Dieu nous voulloir repartir la paix que lui a pleu et à nostre roy impartir, et corriger des grands vulleries qui se sont faictes et commises longtemps et au moyen de quoy son povre peuple a tant patty qu'il estoit quasi venu sauvaige pour avoir demeuré la plupart du temp jour et nuit parmy les bois et contrainctz d'habandonner tous leurs biens, femmes et effants; par quoy mes amis vous mettrez en dévotion par cy après suivre la